Image not found or type unknown

Quelles sont les conséquences de l’abus de majorité ?

Fiche pratique publié le **01/07/2013**, vu **535 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Il y a abus de majorité lorsqu'une délibération de l'assemblée générale a été votée alors qu'elle entre en contradiction avec l'intérêt de la société et a pour unique but d'avantager les associés majoritaires au détriment des associés minoritaires.

L'abus de majorité suppose la réunion de deux éléments :

- la non-conformité d'une décision majoritaire avec l'objet et les intérêts de la société,
- la rupture intentionnelle d'égalité entre les associés, la décision favorisant les associés majoritaires et nuisant aux associés minoritaires.

Pour en savoir plus : **http://www.assistant-juridique.fr/abus_majorite.jsp**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés